



MISE en OEUVRE du SCOT de l'Avant Pays Savoyard

POS, PLU, cartes communales :
accompagner la mise en compatibilité

Qu'est ce qu'un SCOT ?

- Un **document d'urbanisme**
- Un **projet de développement** pour le territoire
- Pour les **20 années** à venir
- Qui assure la **mise en cohérence**
Des différentes politiques
- Qui assure leur **transcription dans les PLU**
qui doivent être compatibles

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

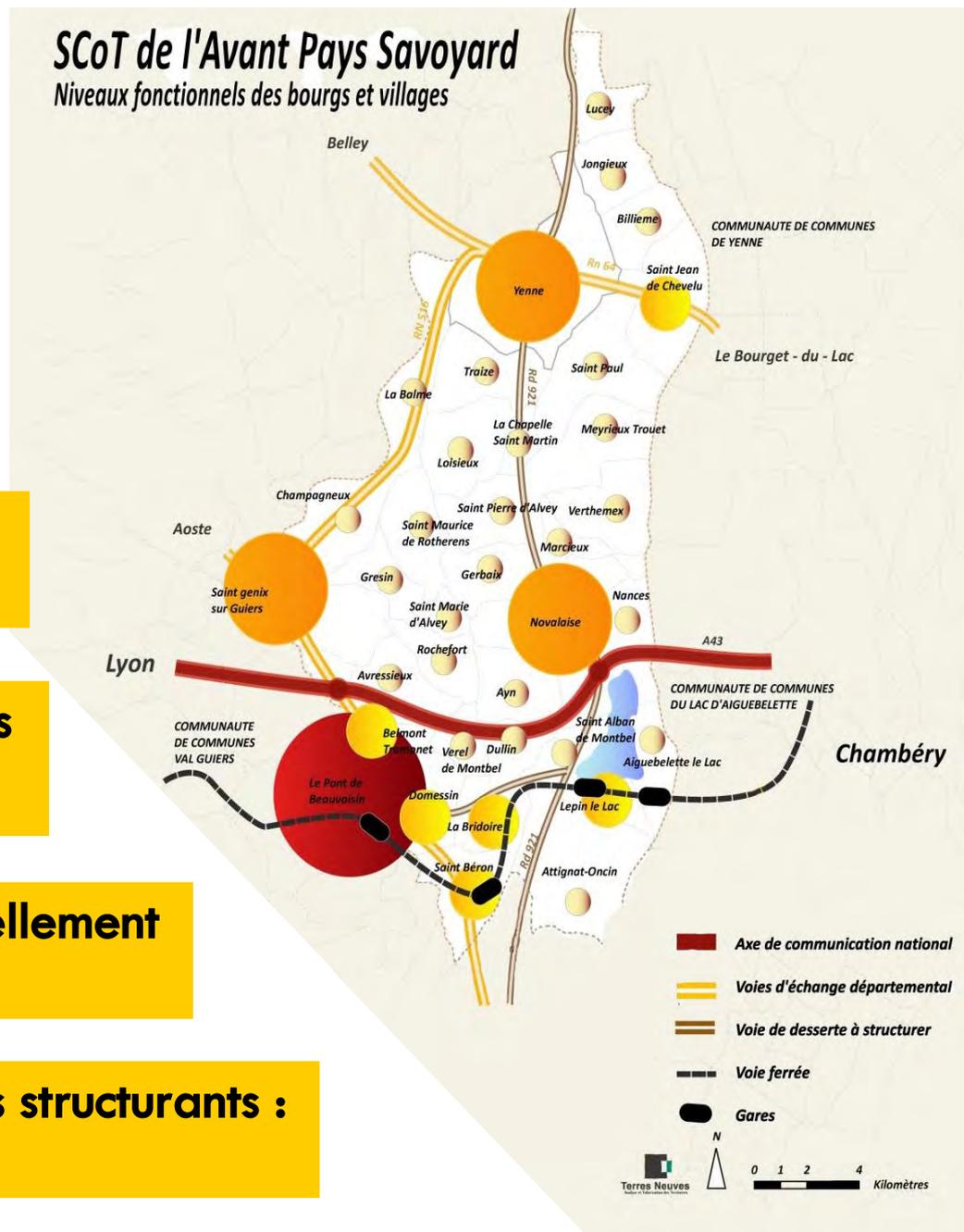
Une
armature
territoriale
cohérente

Organiser la complémentarité
entre les différents pôles

Conforter et renforcer les fonctions
de centralités des bourgs centres

Maintenir les capacités de renouvellement
de la population dans les villages

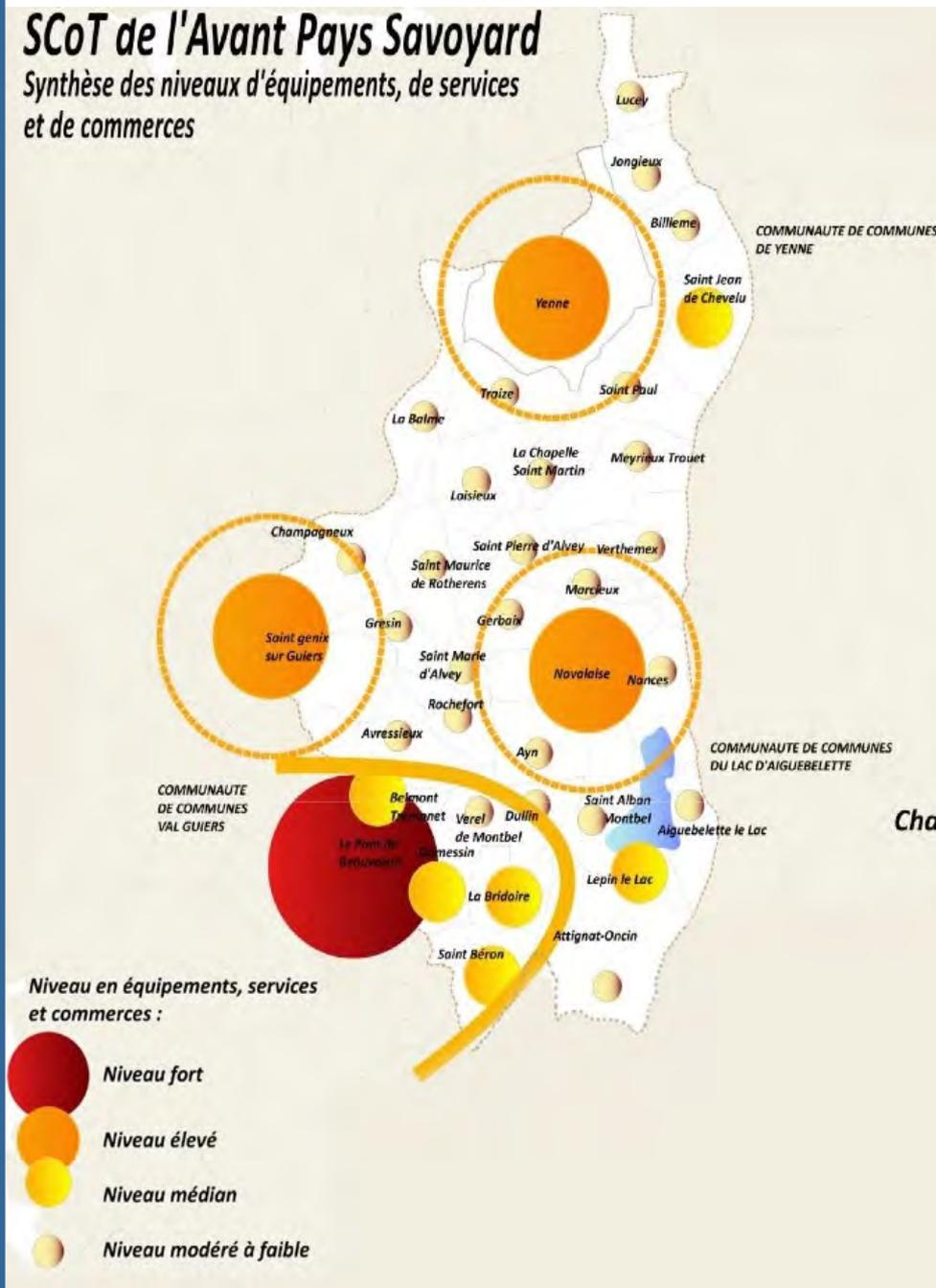
Renforcer un territoire aux services structurants :
le secteur de Pont de Beauvoisin



le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Synthèse des niveaux d'équipements, de services et de commerces



Les objectifs :

+ 7 000 habitants

soit une croissance de +1,3% / an

= 4 330 logements

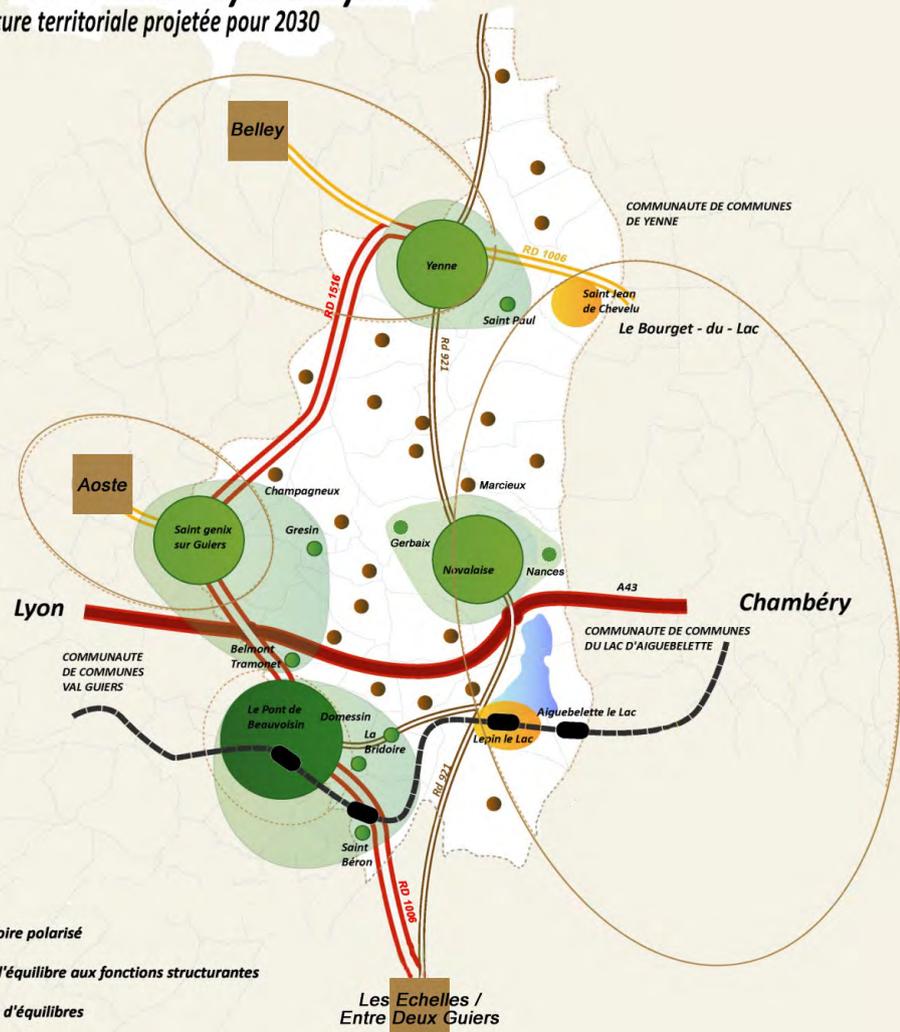
Pour 75% dans les polarités
et 25% dans les villages en 2035

Une consommation foncière liée
à l'habitat divisée par 2

Une densité d'habitat compatible avec
l'identité rurale

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

SCoT de l'Avant Pays Savoyard
Armature territoriale projetée pour 2030



Des polarités fonctionnelles

Le **maillage de village ruraux**

21 communes

fonctions
de proximité

Les **pôles relais**

2 communes

Les **pôles d'équilibres***

3 pôles pour 8 communes

fonctions
intermédiaires

Le **Pôle d'équilibre aux
Fonctions structurantes**

1 ville centre et 3 communes

fonctions
structurantes

* Un pôle d'équilibre comprend le bourg
et tout ou partie des communes de proximité

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

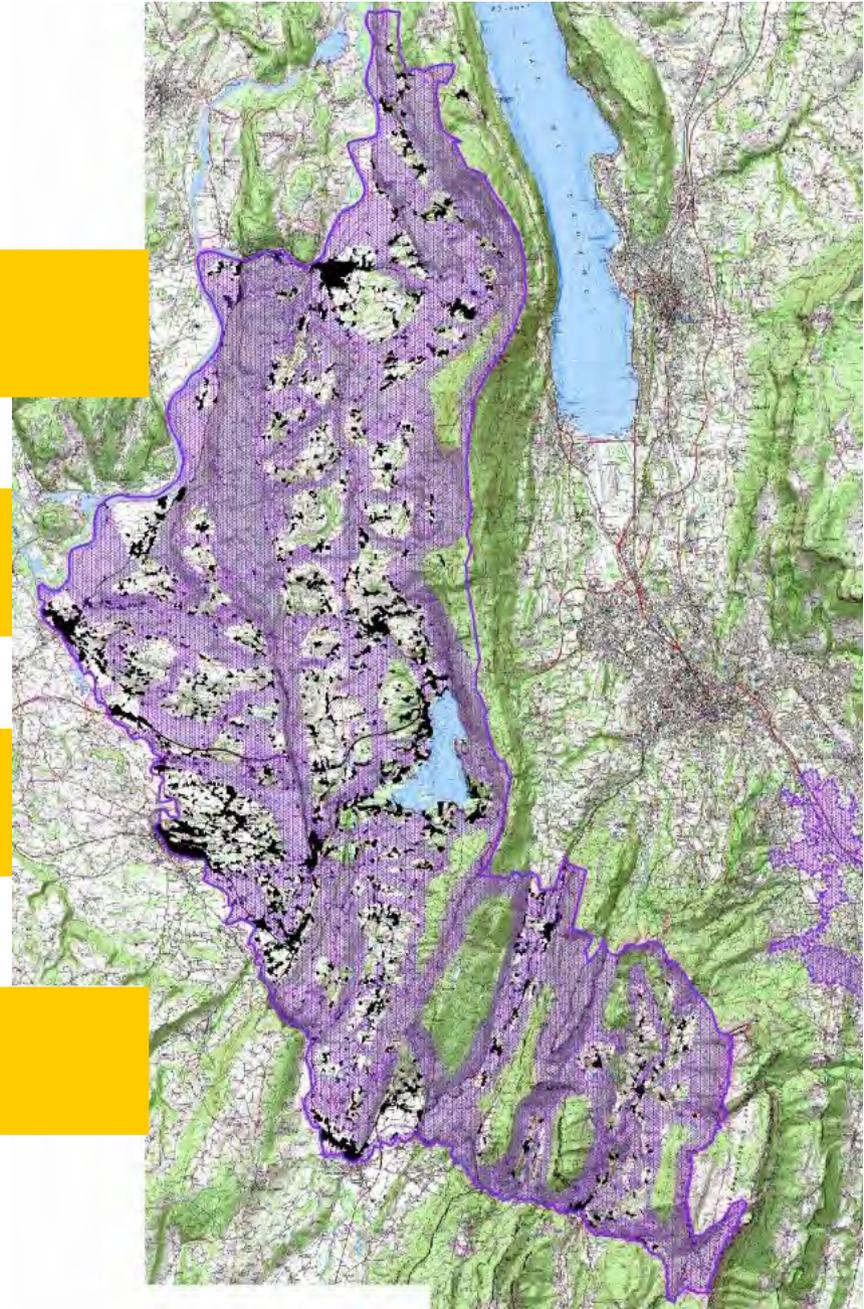
**Préserver
les murs
porteurs
du territoire**

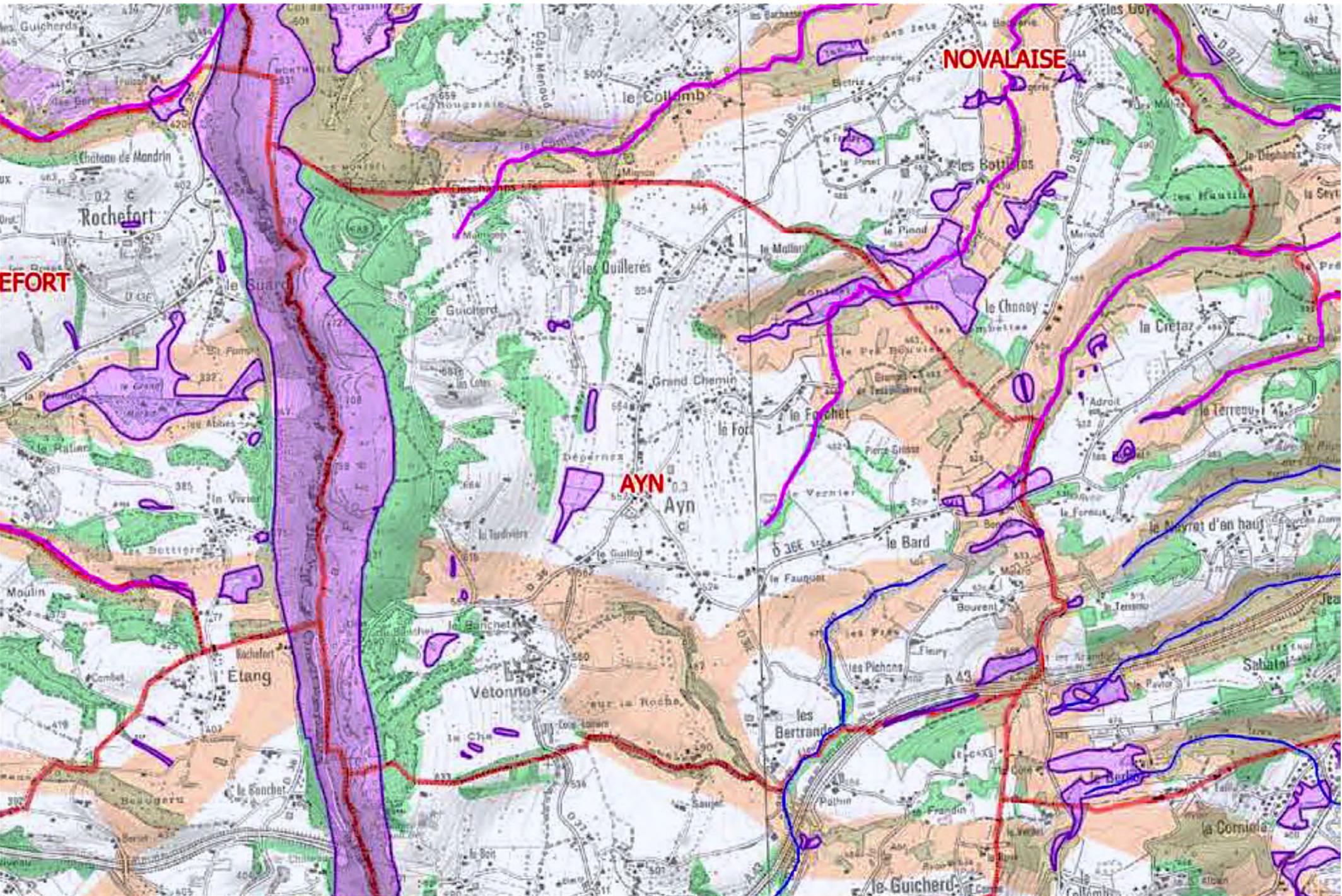
**Préserver les réservoirs et les
corridors écologiques**

Protéger l'outil de production agricole

**Conforter les identités paysagères et
villageoises**

Gérer la ressource en eau





ROCHEFORT

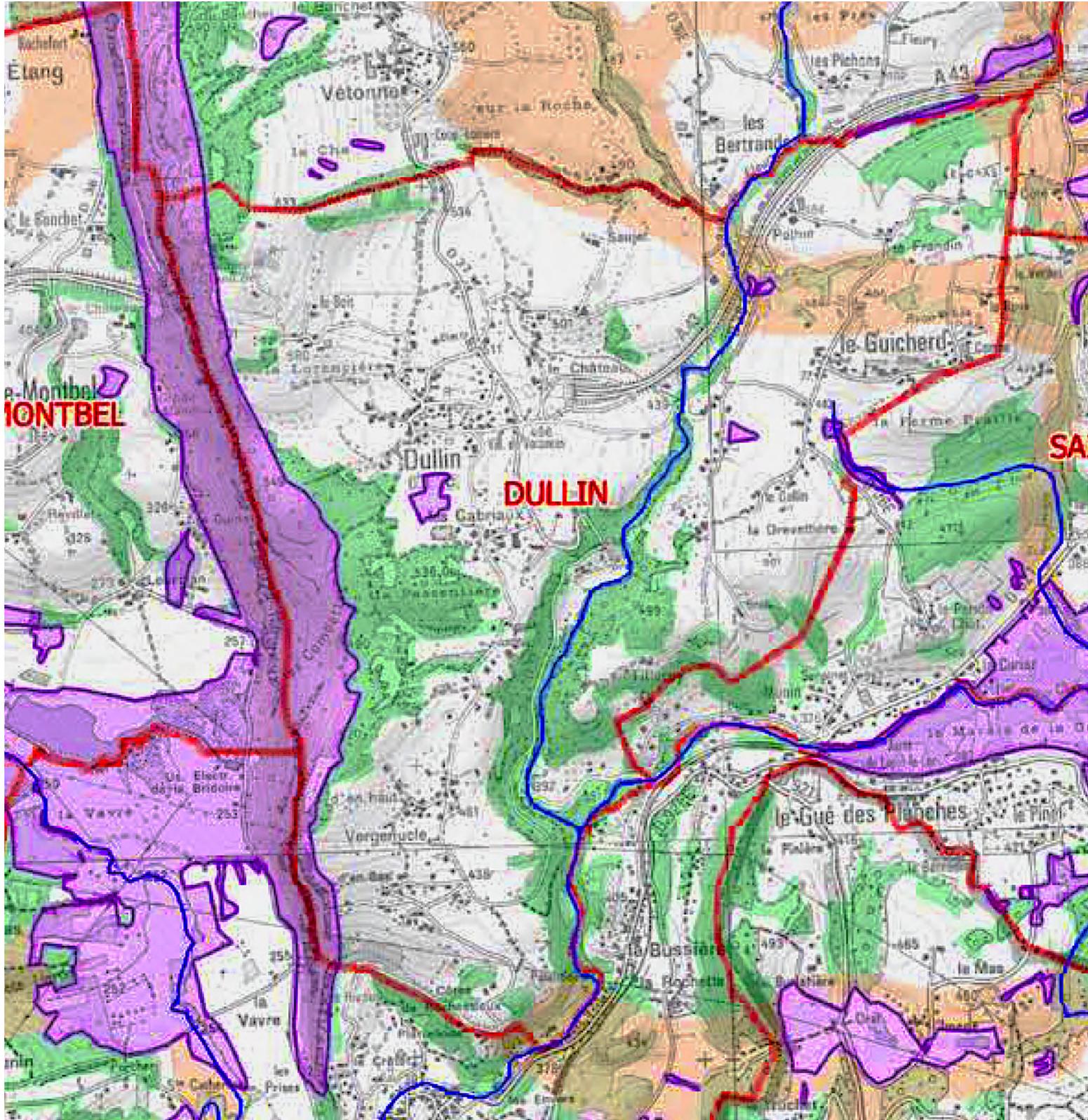
NOVALAISE

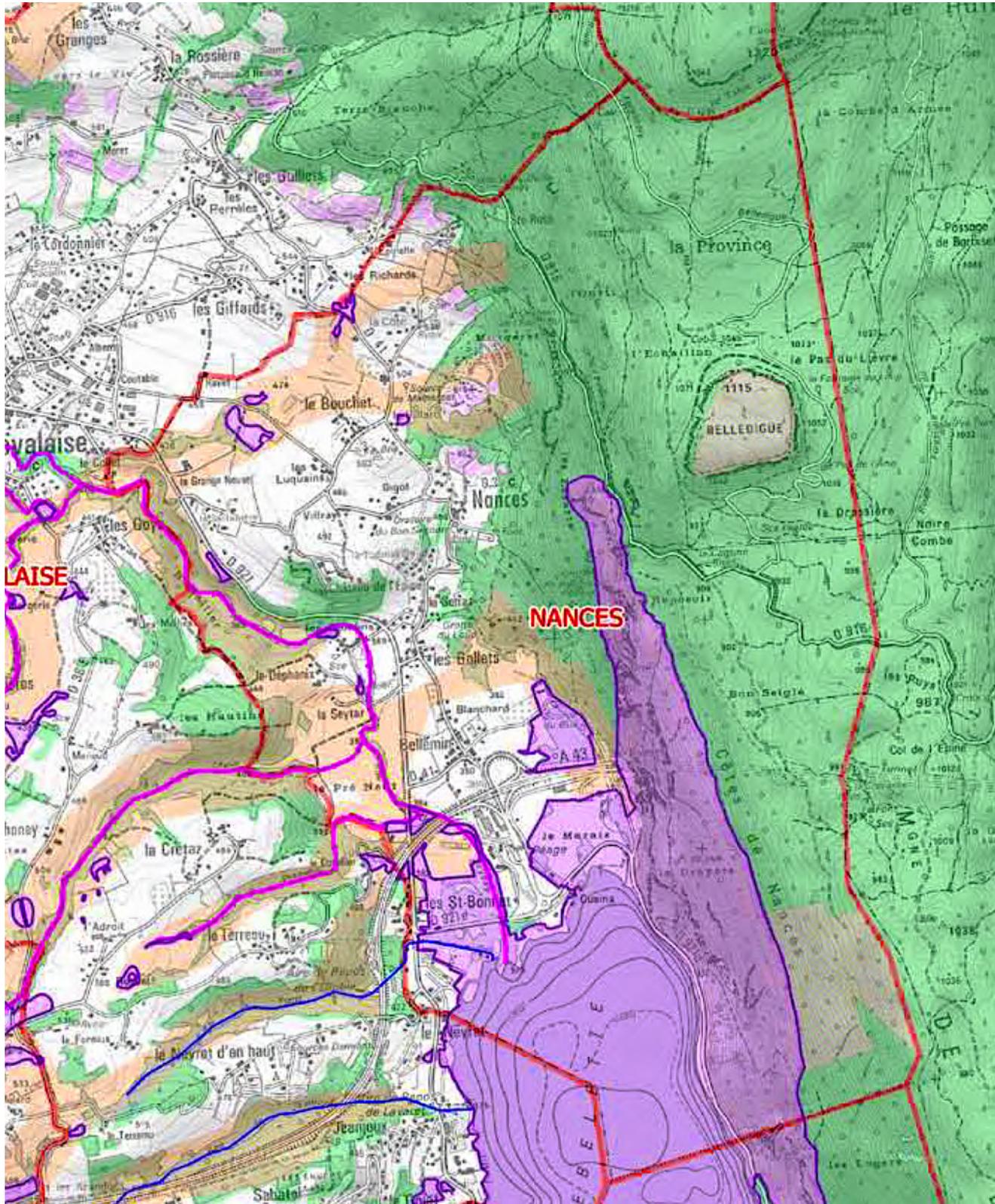
AYN

Étang

Vétortre

le Guicherd





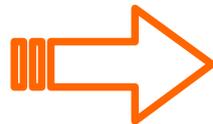
le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Préserver
les murs
porteurs
du territoire

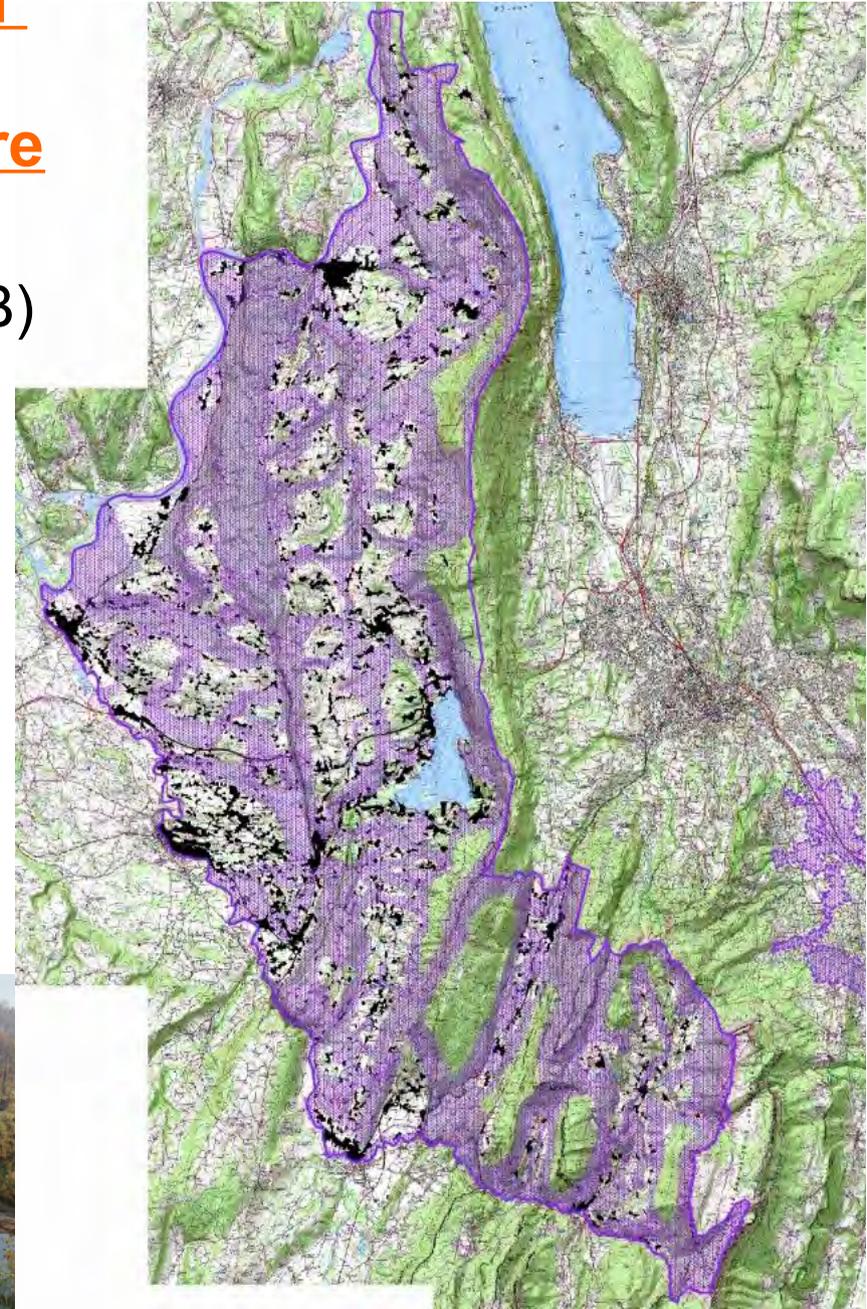
Garantir la structuration
environnementale
et paysagère du territoire

→ Intégration de la Trame Verte et Bleue (TVB)
en annexe au 1/25 000ème

- Protéger les réservoirs de biodiversité

 Zonage garantissant l'inconstructibilité

- Pérenniser les corridors écologiques



le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

**Affirmer la
vocation
économique
du territoire**

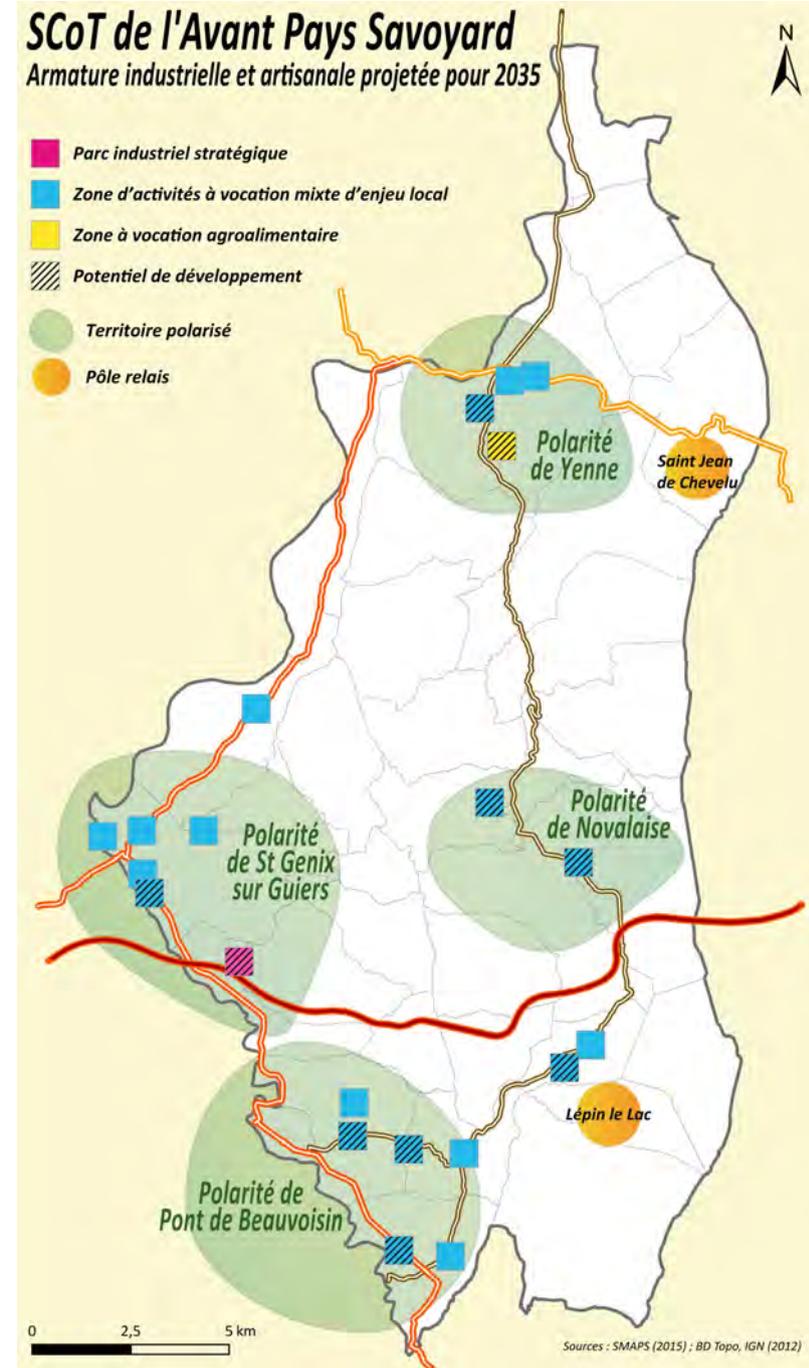
**Vers une
armature
industrielle et
artisanale**

**Structurer l'offre économique
en maîtrisant et qualifiant l'offre foncière**

**Soutenir la dynamique artisanale
et industrielle**

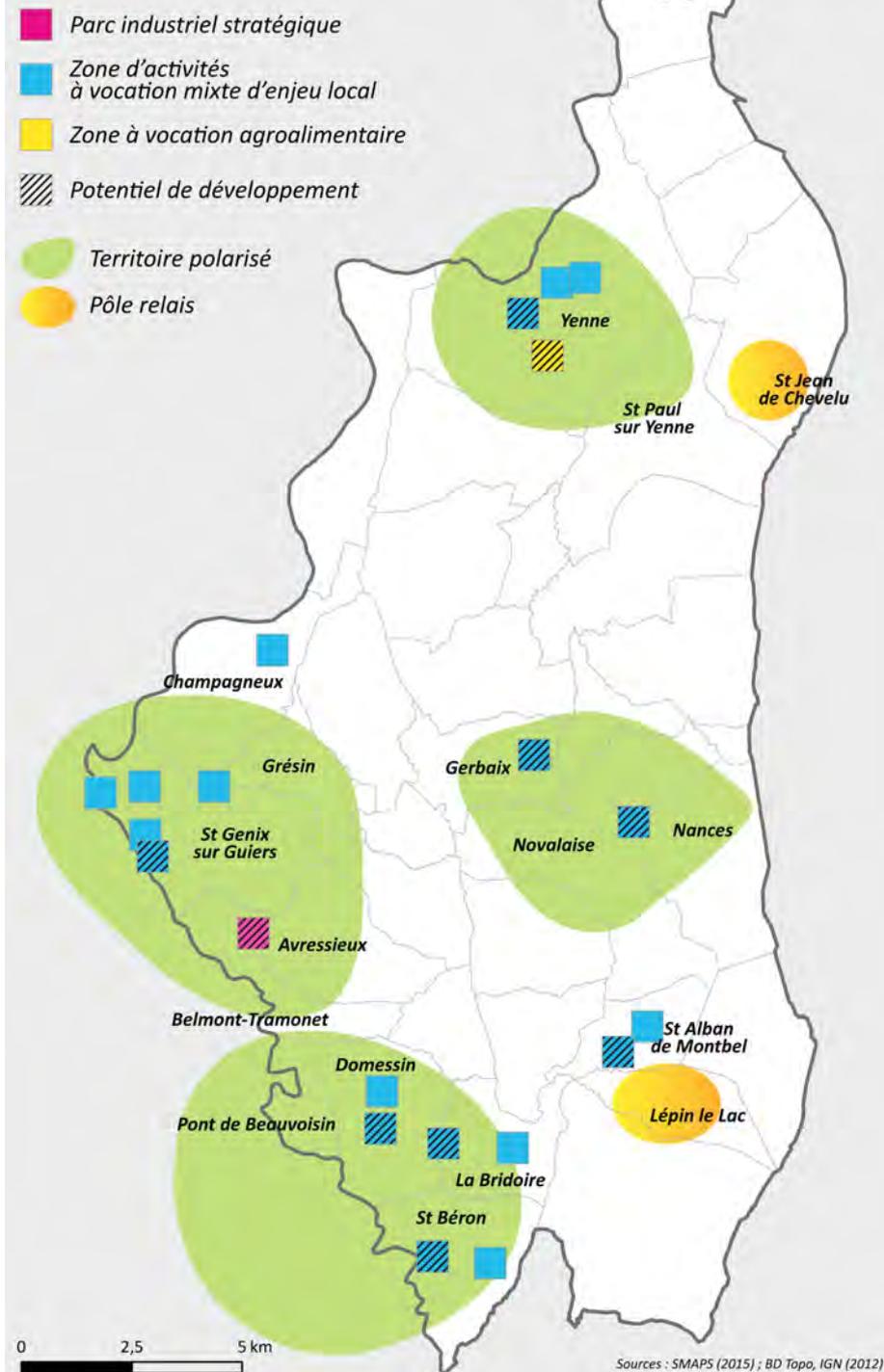
**Préserver le fonction agricole
et environnemental**

Favoriser l'emploi local



SCOT de l'Avant Pays Savoyard

Armature industrielle et artisanale projetée pour 2035



→ Réduire la consommation du foncier économique

Pas de création de nouvelle zone d'activité

■ 11 zones en densification

→ Extensions limitées

■ 1 parc industriel stratégique

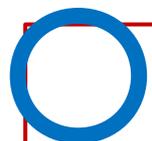
■ 8 zones d'activités à vocation mixte en développement

■ 1 zone à vocation agroalimentaire

Le SCOT limite les besoins en foncier économique (hors zone urbaine constituée) aux extensions quantifiées et localisées

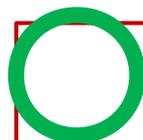
le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Définir une armature commerciale



1er niveau : ZACOM
(>1000m²)

Zone de la Baronnie (pôle de rayonnement)
Yenne (centralité)



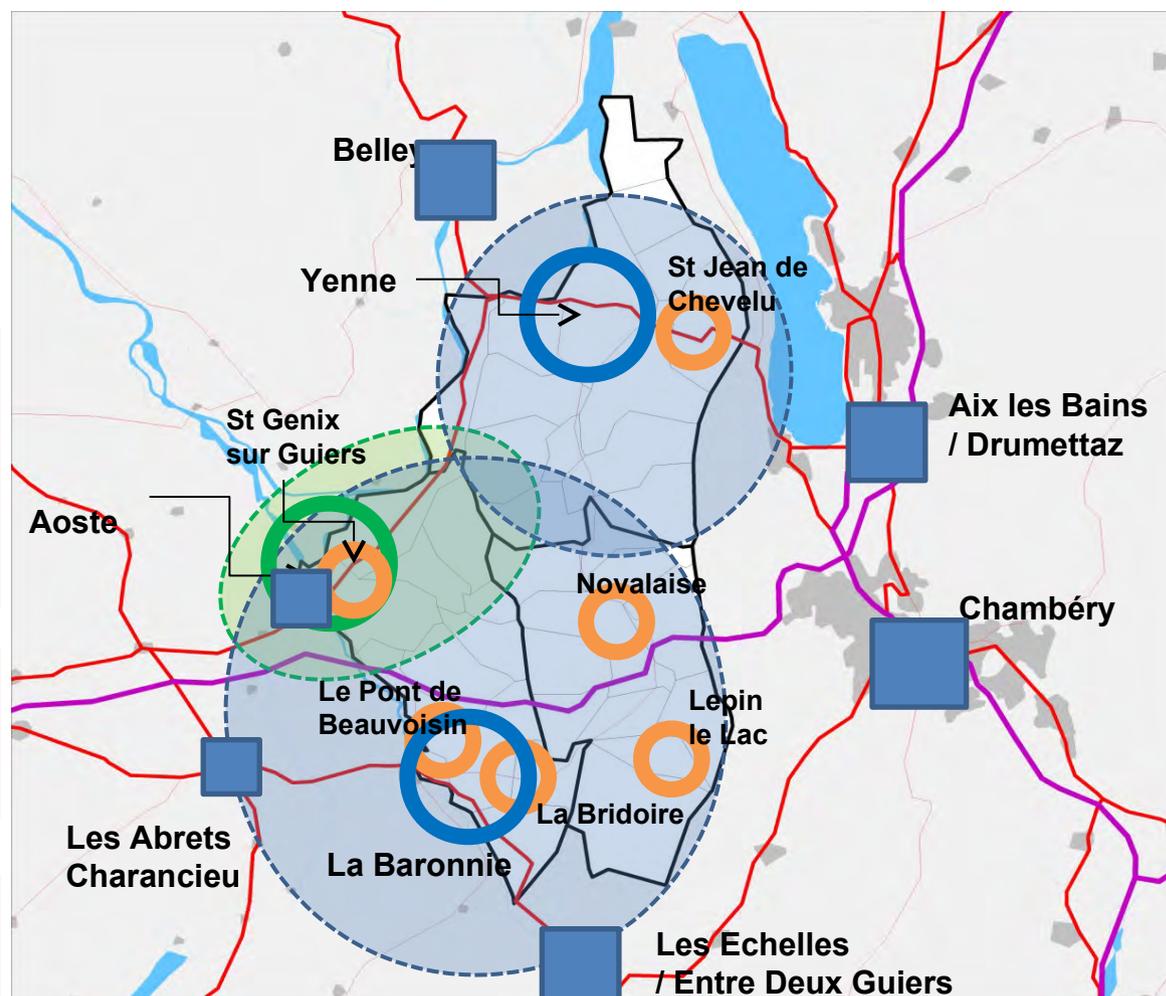
2ème niveau :
Aoste (hors Scot)



3ème niveau: maillage en centres-bourgs et pôles relais
(jusqu'à 999m²)

Le Pont de Beauvoisin – Novalaise –
St Genix sur Guiers - La Bridoire –
Lépin le Lac - St Jean de Chevelu

4ème niveau: tous les villages
(jusqu'à 300m²)



Bassins de vie principaux

Bassin de vie secondaire



Pôles commerciaux environnants le territoire et contribuant pour partie à la réponse aux besoins des habitants de l'Avant Pays Savoyard.

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Affirmer la vocation économique du territoire

Soutenir le développement touristique

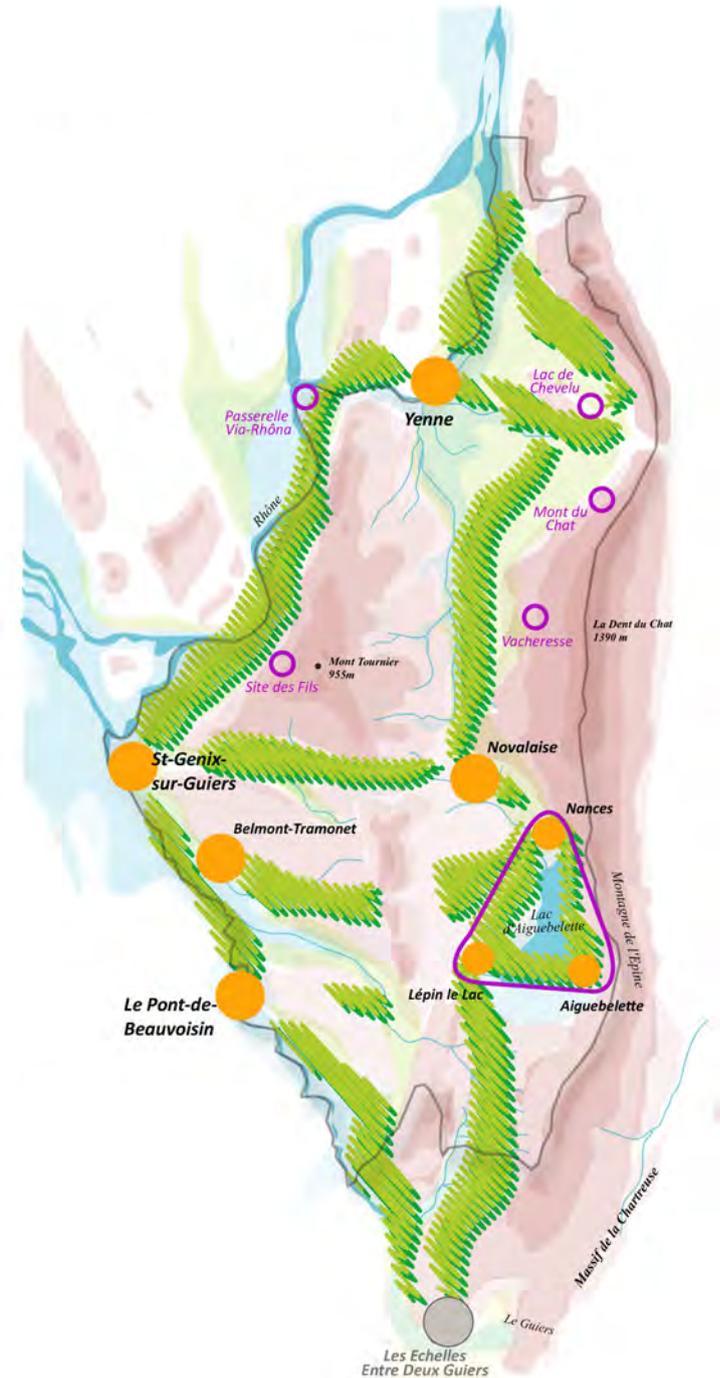
Valoriser et préserver les sites remarquables

Préserver l'attractivité paysagère

Valoriser « les corridors touristiques »

Préserver et développer les capacités d'hébergements touristiques

Renforcer le rôle d'accueil des bourgs centres



le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Anticiper
l'organisation
des
déplacements

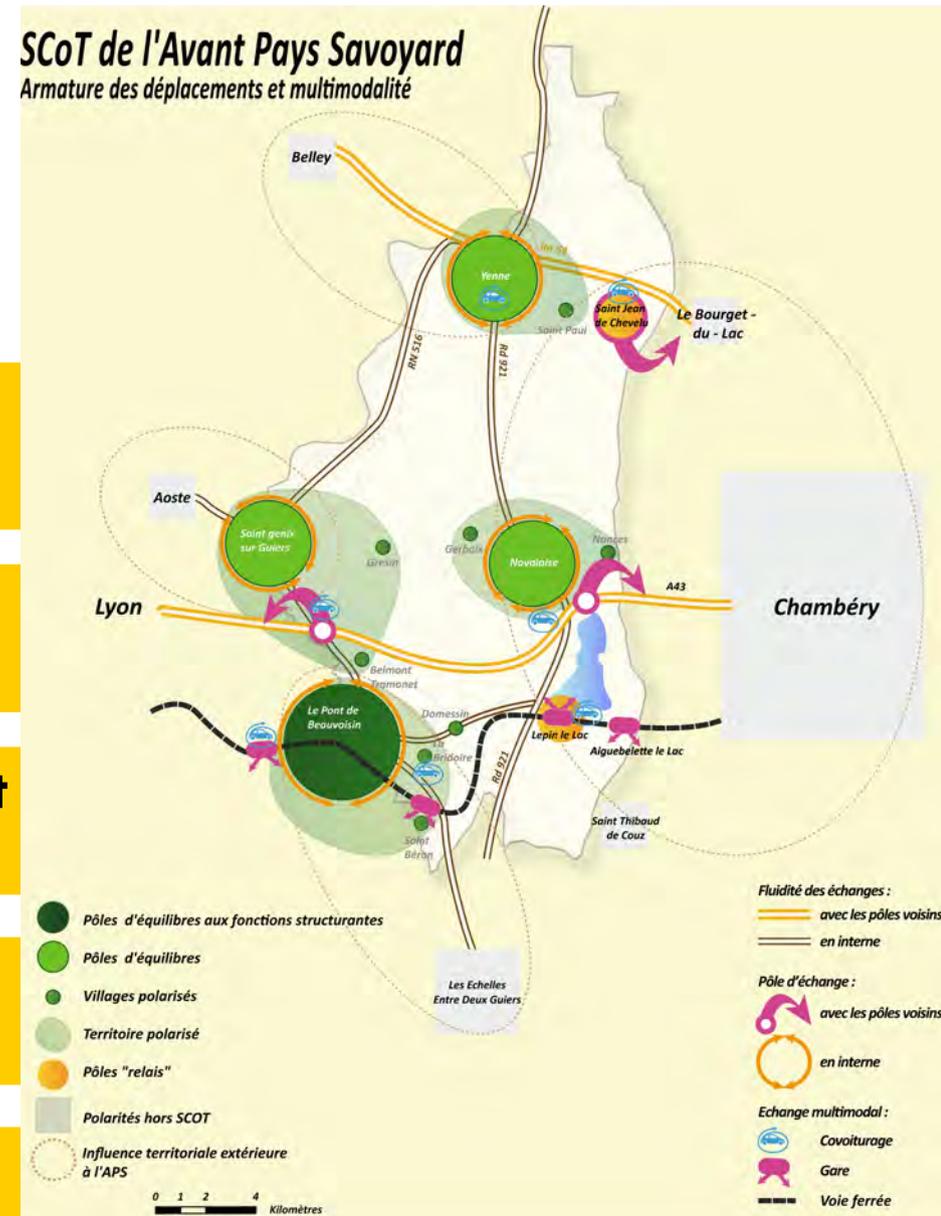
Pérenniser la fluidité des échanges
avec les pôles voisins

Préserver la qualité des axes entre
les pôles du territoire

Soutenir et organiser le développement
De modes alternatifs à la voiture

Valoriser la desserte ferrée

Renforcer le réseau de mode doux
répondant aux besoins locaux et
touristiques



le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Une
armature
territoriale
cohérente

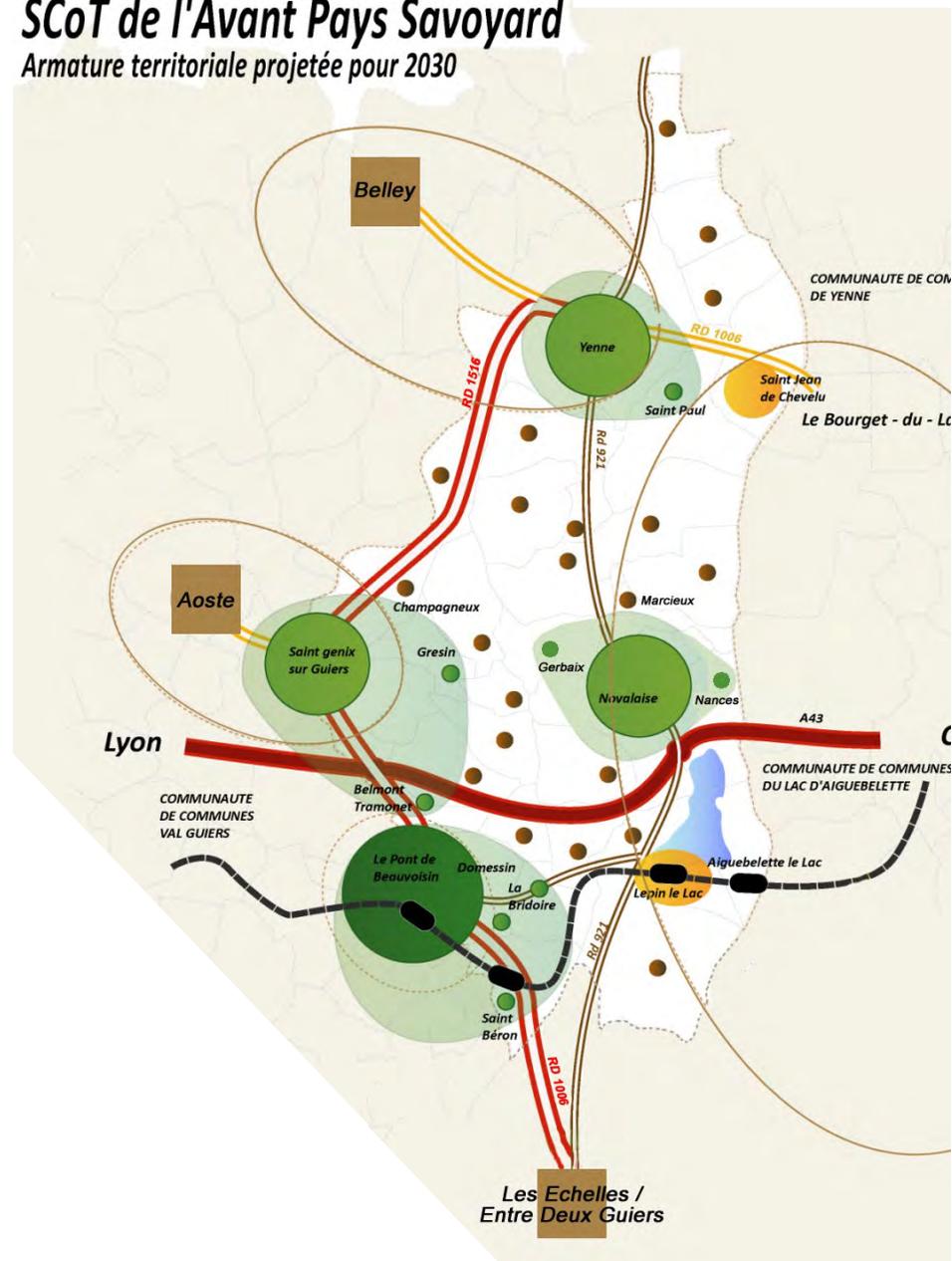
Maillage de villages + 1% /an

Villages relais + 1,4% /an

Communes polarisées + 1,4% /an

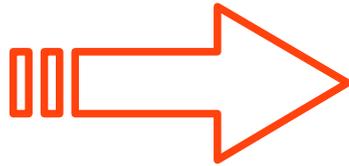
Pôles d'équilibre + 1,6% /an

SCoT de l'Avant Pays Savoyard Armature territoriale projetée pour 2030



le SCOT de l'**Avant-Pays Savoyard**

Artificialisation tendancielle : **7** logements / hectare
= **618 hectares** pour 20 ans



Surfaces urbanisées actuellement :
805 hectares

OBJECTIF

Réduire la consommation foncière
liée à l'habitat de plus de **50%**

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Réduire le rythme de consommation foncière de **50%**

Un objectif ambitieux

20 % minimum de réinvestissement urbain

Identification d'une enveloppe foncière par commune dédiée à l'habitat

→ analyse du potentiel disponible

Définir des densité moyennes différenciées

- maillage de villages : **15 logts / ha**
- pôles relais et villages polarisés : **20 logts / ha**
- pôles d'équilibre : **25 logts / ha**

Organiser le développement de l'habitat

Classement de la commune en village, village polarisé, bourg-centre

Taux de croissance de population estimé à 1 % / 1,4 % / 1,6 %

population actuelle

Taux de croissance

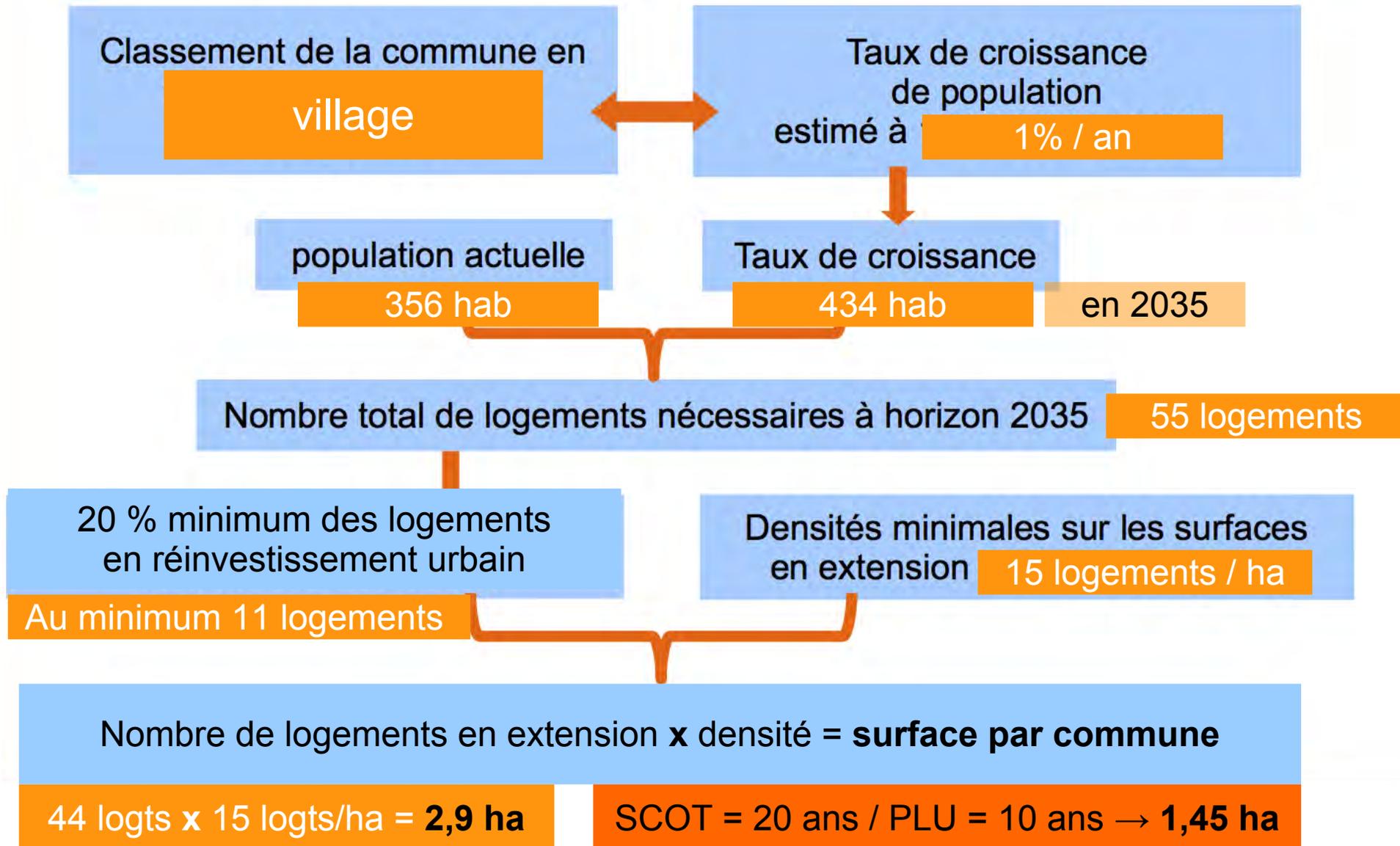
Nombre total de logements nécessaires à horizon 2035

20 % minimum des logements en réinvestissement urbain

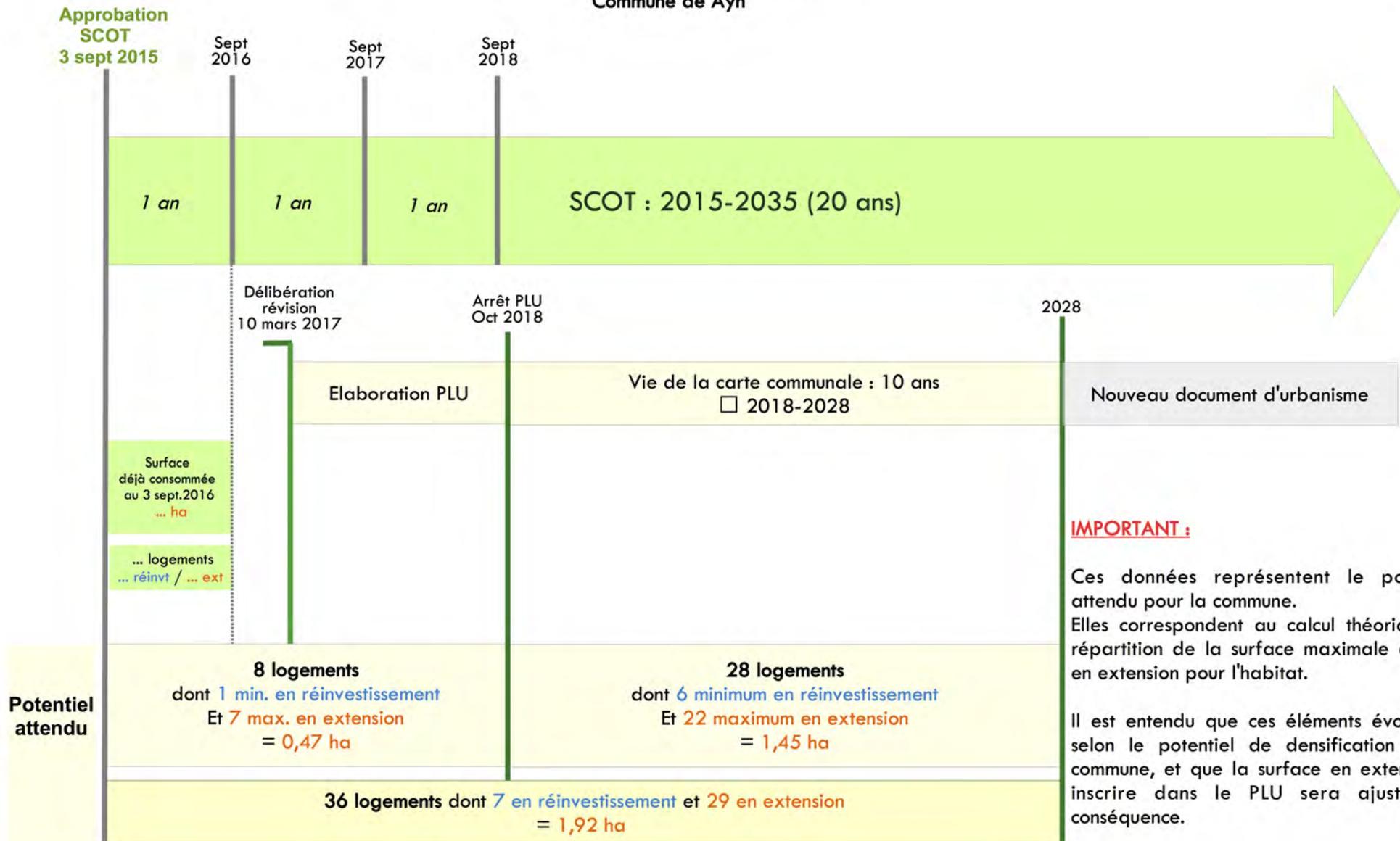
Densités minimales sur les surfaces en extension (15/ 20/ 25 logts/ha)

Nombre de logements en extension x densité = **surface par commune**

Commune de Ayn



SCOT de l'Avant Pays Savoyard
Document de Travail – 2 octobre 2017
Commune de Ayn



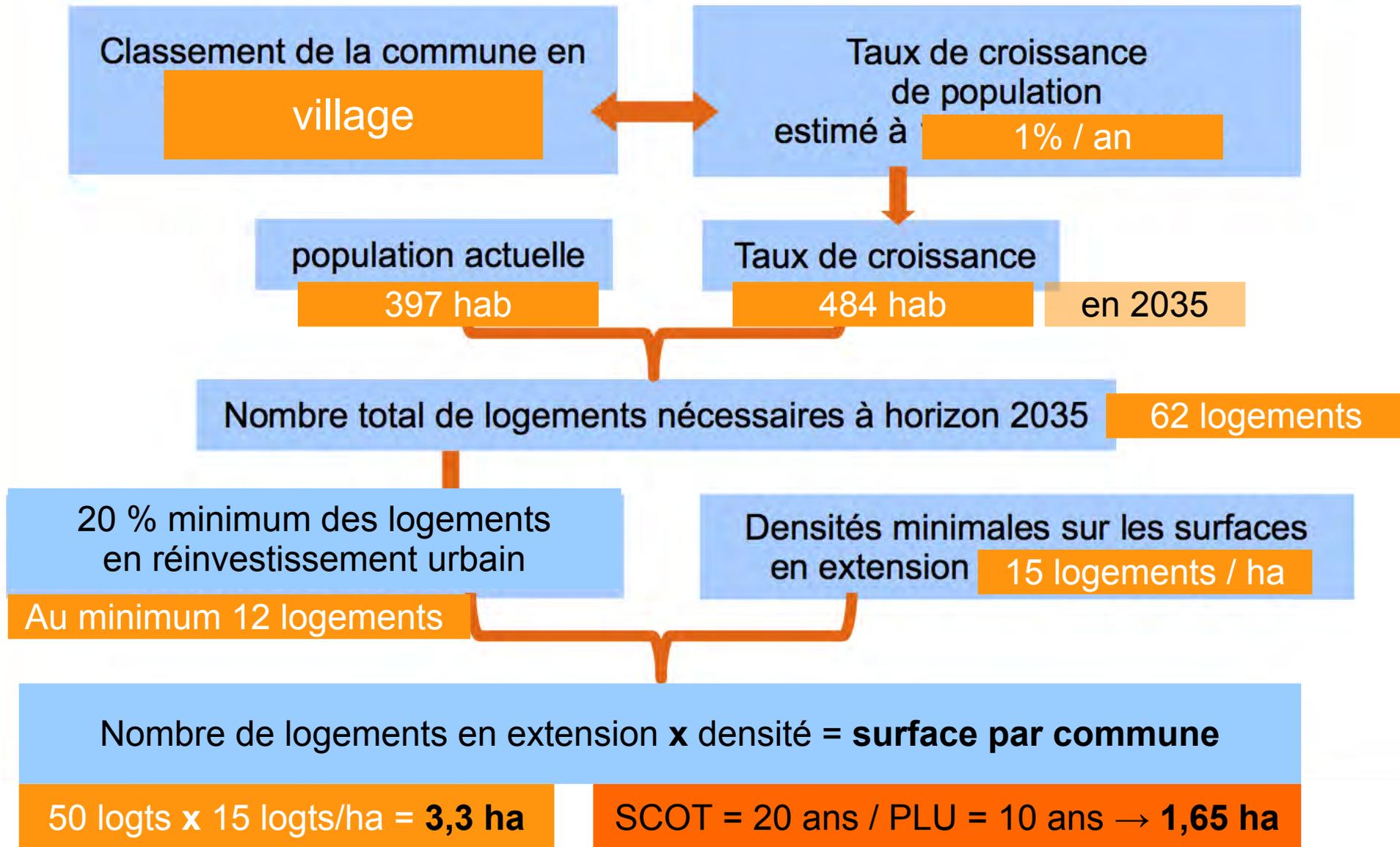
IMPORTANT :

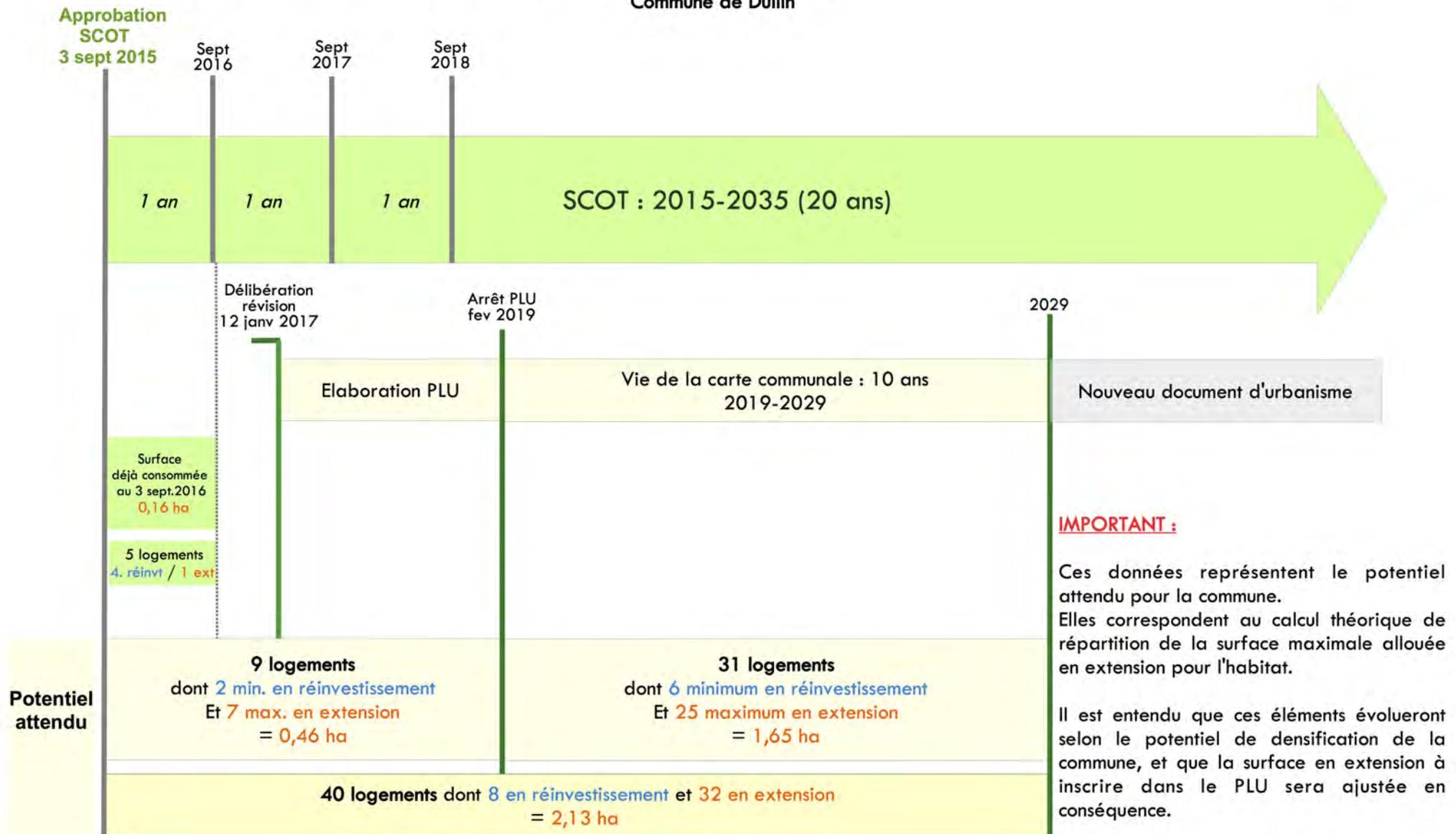
Ces données représentent le potentiel attendu pour la commune. Elles correspondent au calcul théorique de répartition de la surface maximale allouée en extension pour l'habitat.

Il est entendu que ces éléments évolueront selon le potentiel de densification de la commune, et que la surface en extension à inscrire dans le PLU sera ajustée en conséquence.

De plus, il faudra tenir compte de la surface déjà consommée par les permis de construire délivrés en extension avant l'arrêt du PLU, qui sera déduite de la surface présentée ici.

Commune de Dullin





IMPORTANT :

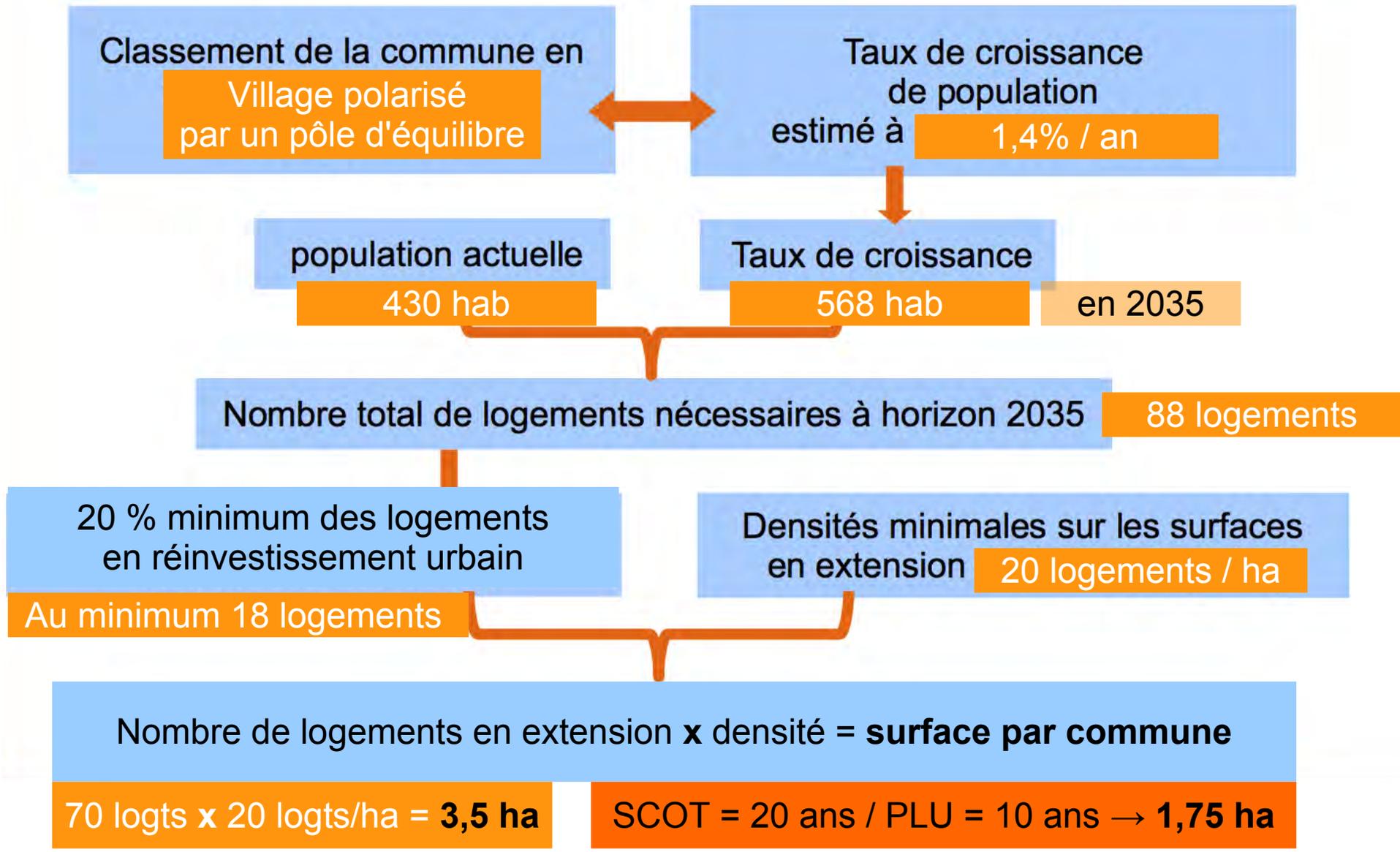
Ces données représentent le potentiel attendu pour la commune.

Elles correspondent au calcul théorique de répartition de la surface maximale allouée en extension pour l'habitat.

Il est entendu que ces éléments évolueront selon le potentiel de densification de la commune, et que la surface en extension à inscrire dans le PLU sera ajustée en conséquence.

De plus, il faudra tenir compte de la surface déjà consommée par les permis de construire délivrés en extension avant l'arrêt du PLU, qui sera déduite de la surface présentée ici.

Commune de Nances



Approbation
SCOT
3 sept 2015

Sept
2016

Sept
2017

Sept
2018

1 an

1 an

1 an

SCOT : 2015-2035 (20 ans)

Délibération
révision
7 mars 2017

Arrêt PLU
février 2019

2029

Elaboration PLU

Vie de la carte communale : 10 ans
2019-2029

Nouveau document d'urbanisme

Surface
déjà consommée
au 3 sept.2016
0,16 ha

5 logements
4. réinv / 2 ext

13 logements
dont 3 min. en réinvestissement
Et 10 max. en extension
= 0,5 ha

44 logements
dont 9 minimum en réinvestissement
Et 35 maximum en extension
= 1,75 ha

57 logements dont 12 en réinvestissement et 45 en extension
= 2,25 ha

Potentiel
attendu

IMPORTANT :

Ces données représentent le potentiel attendu pour la commune. Elles correspondent au calcul théorique de répartition de la surface maximale allouée en extension pour l'habitat.

Il est entendu que ces éléments évolueront selon le potentiel de densification de la commune, et que la surface en extension à inscrire dans le PLU sera ajustée en conséquence.

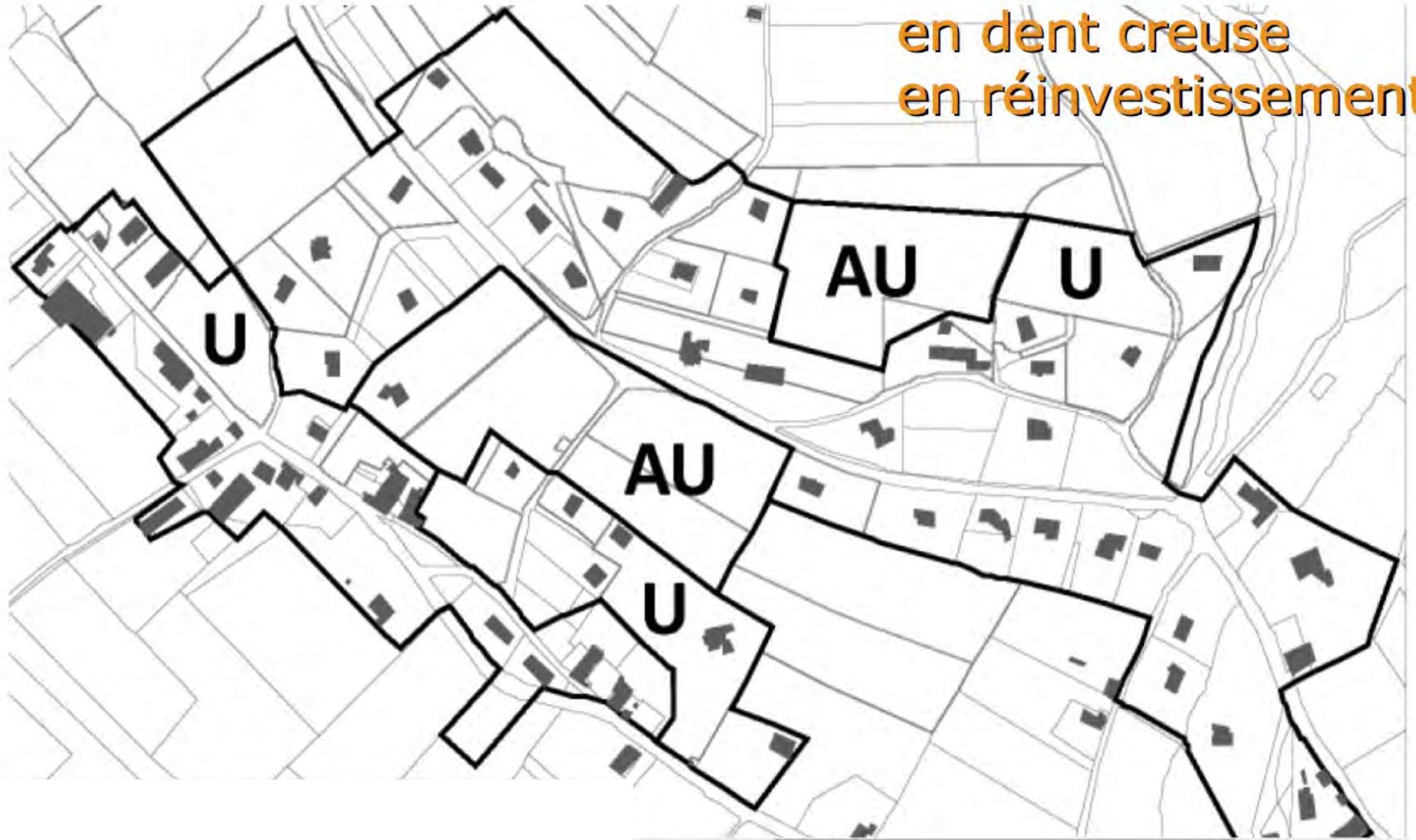
De plus, il faudra tenir compte de la surface déjà consommée par les permis de construire délivrés en extension avant l'arrêt du PLU, qui sera déduite de la surface présentée ici.

ZOOM sur le logement et la consommation foncière

précision sur la notion de surfaces en extension

en dent creuse

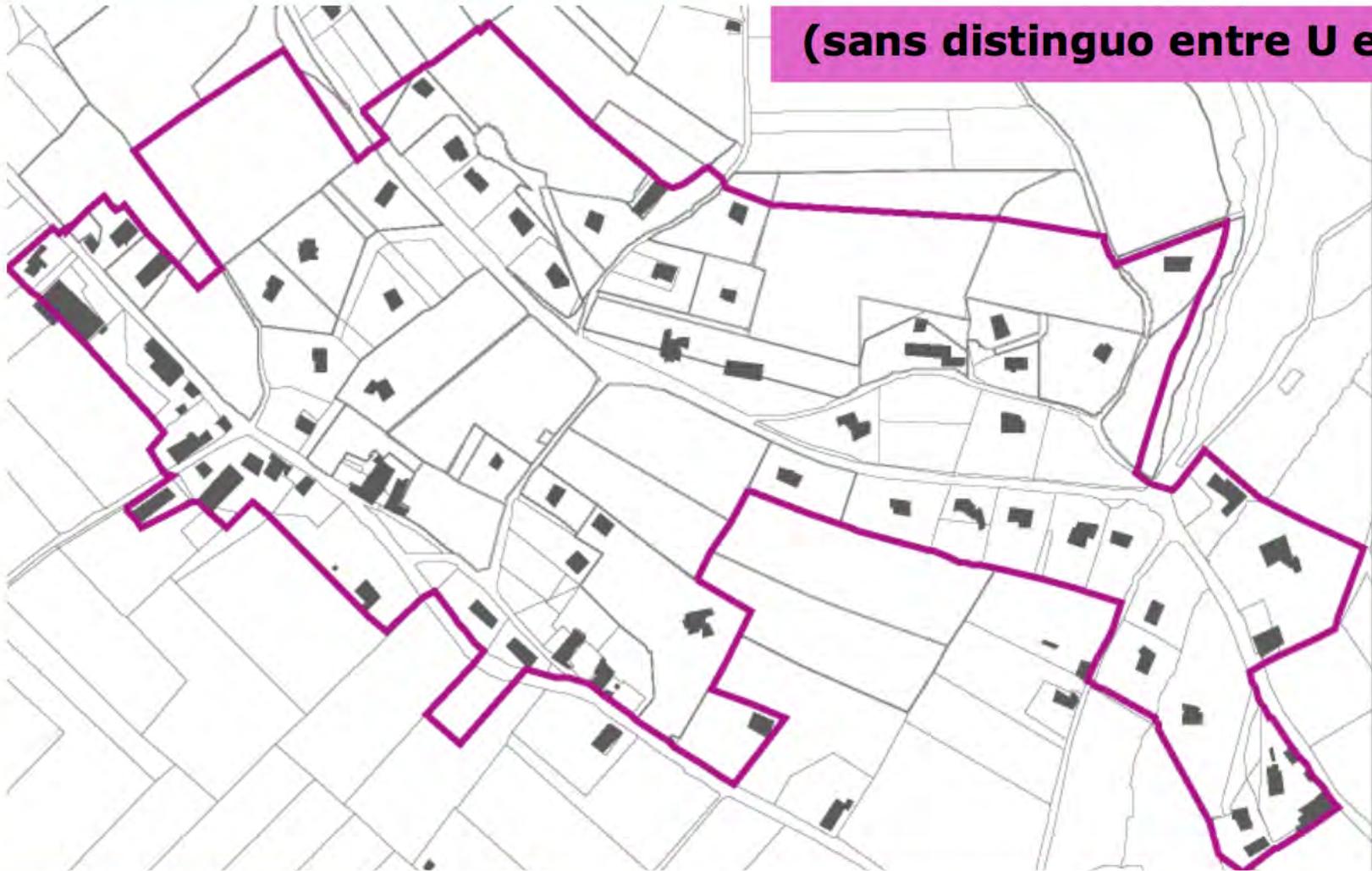
en réinvestissement



ZOOM sur le logement et la consommation foncière

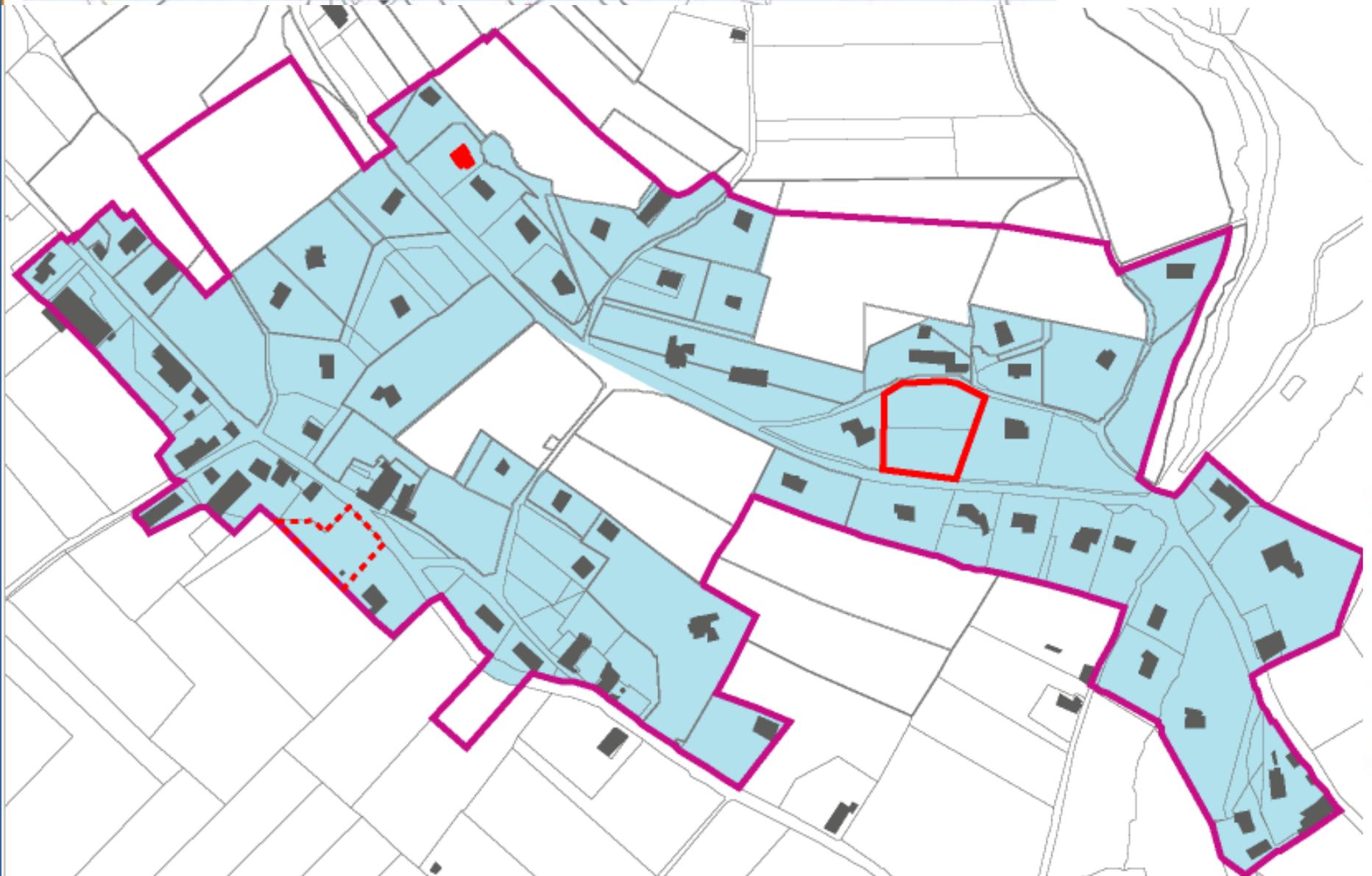
2°) enveloppe urbanisable théorique globale du PLU/POS

(sans distinguo entre U et AU)



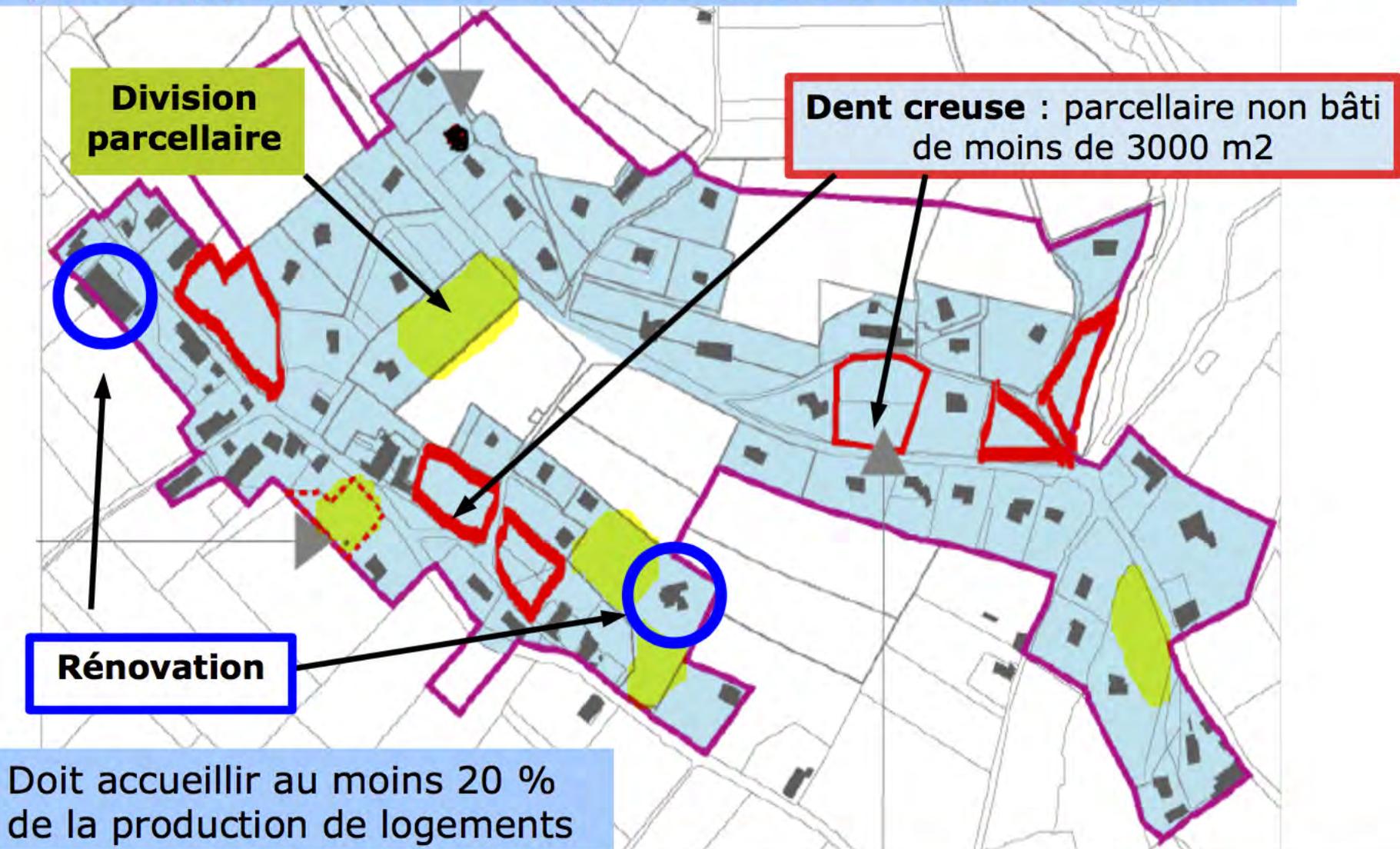
ZOOM sur le logement et la consommation foncière

3°) contour de l'enveloppe parcellaire bâtie réelle



ZOOM sur le logement et la consommation foncière

3°) enveloppe bâtie réelle : 3 possibilités de réinvestissement



ZOOM sur le logement et la consommation foncière

4°) surfaces accordées en extension

